



Face aux infirmiers, Olivier Véran annonce de nouvelles mesures sur la vaccination et réaffirme son engagement en faveur de l'attractivité de la profession

Paris, le 5 février 2021

Mercredi 3 février 2021, l'Ordre National des Infirmiers a réuni l'ensemble de la profession infirmière et Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, pour une session de questions-réponses, en présence de Patrick Chamboredon, Président de l'Ordre. Avec plus de 41 000 participants et de 2 000 questions posées, la mobilisation des infirmiers a été exceptionnelle, témoignant de fortes attentes. Face à eux, Olivier Véran a annoncé plusieurs mesures portant sur la vaccination anti-covid, mais aussi sur la revalorisation globale de la profession, marquant ainsi la reconnaissance du rôle essentiel des infirmiers dans le système de soins.

La vaccination ouverte à tous les soignants de moins de 65 ans dès lundi

Olivier Véran a annoncé plusieurs mesures afin de répondre aux inquiétudes remontées par les infirmiers quant à la vaccination :

- Le vaccin Astra Zeneca, recommandé aux personnes de moins de 65 ans par la HAS, sera mis en priorité à disposition des soignants âgés de moins de 65 ans à partir de lundi prochain. Ceux-ci sont en effet en première ligne face au virus. Le Ministre a également précisé que 470 000 doses de ce vaccin seront distribuées dès la semaine prochaine dans les centres hospitaliers.
- Un décret sur la vaccination prochainement publié, permettra aux infirmiers de vacciner à domicile contre la Covid-19.
- Ce décret prévoit également le remboursement des transports sanitaires pour les patients qui ne peuvent pas se déplacer, et qui seront amenés par les soignants vers des lieux de vaccination.

Vers une revalorisation globale de la profession : réouverture du décret de compétences

« *Je veux prendre soin de celles et ceux qui prennent soin de nous au quotidien* » a déclaré Olivier Véran, qui a dévoilé plusieurs actions à venir pour revaloriser la profession :

- Le Ministre a ouvert la porte à discussion visant à réouvrir le décret d'actes « *J'ai compris que si on touchait une compétence il fallait reprendre tout le décret de compétences. (...) Je suis pragmatique* »
- Il a réaffirmé son intention de lancer une réflexion sur la création d'une profession médicale intermédiaire, à l'instar de ce qui existe dans d'autres pays. Dans cet objectif, il a confirmé la création d'une mission exploratoire qui sera notamment confiée à Patrick Chamboredon, Président de l'Ordre National des Infirmiers, et à Patrick Bouet, Président de l'Ordre National des médecins, qui seront chargés de faire des propositions.

Davantage d'infirmiers et d'aide-soignant formés

Enfin, Olivier Véran a annoncé une augmentation du nombre d'infirmiers et d'aides-soignants en formation, et une amélioration des conditions d'apprentissage des infirmiers : rénovation des IFSI, stabilisation de conventions avec les hôpitaux, et moyens supplémentaires consacrés à des équipements de simulation pour former les jeunes infirmiers.

« Nous remercions sincèrement le ministre pour cet échange qui arrive à un moment clé pour la profession. C'est un signe de reconnaissance important qui est envoyé aux 700 000 infirmiers de France, qui sont en première ligne dans la lutte contre la Covid 19.

Nous nous félicitons des mesures annoncées sur la vaccination et des pistes qu'il a ouvertes sur la revalorisation de la profession et la reconnaissance de l'ensemble de ses compétences. L'Ordre National des Infirmiers sera particulièrement vigilant et déterminé dans la poursuite du dialogue et des travaux, pour construire tous ensemble la profession infirmière de demain, au bénéfice de tous nos patients. »

Patrick Chamboredon, Président de l'Ordre national des infirmiers

--

CONTACT PRESSE

Adrien de Casabianca

06 30 30 34 84

adrien.decasabianca@gmail.com